

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7	9

Séance du 02 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux juin à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, Absents représentés : GRADASSI Colette (à MORDELET Charles-Antoine), GARRON Patrice (à TROIN Katia),

Absents excusés non représentés : BASCOUL André, MORDELET Pierre, Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

26/05/2023

Objet de la délibération

Délibération n°33/2023 : **FINANCES : BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	298 500,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	298 500,00 €
011 Charges à caractère général	298 500,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	293 500,00 €
60628/011	6 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
66 Charges financières	1 450,19 €	0,00 €	5 000,00 €	6 450,19 €
66111/66	1 450,19 €	0,00 €	5 000,00 €	6 450,19 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	275 475,00 €	0,00 €	0,00 €	275 475,00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	275 475,00 €	0,00 €	0,00 €	275 475,00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 116 469,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	1 116 469,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 116 469,00 €	0,00 €	0,00 €	1 116 469,00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

